



**LA LETTRE DU GROUPE CGT DU CESER**  
**SESSION PLENIERE DU 14 OCTOBRE 2025**  
**ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026**

**N°292**  
[https://cgt-  
paysdelaloir  
e.org/](https://cgt-paysdelaloire.org/)



Le CESER doit réglementairement donner un avis sur l'ensemble des rendez-vous budgétaires de la Région, à savoir :

- les orientations budgétaires (OB, présentées en octobre),
- le budget primitif (BP), voté en décembre en Pays de la Loire, qui présente les autorisations budgétaires de l'année,
- le budget supplémentaire (BS) qui permet le cas échéant de modifier certaines lignes budgétaires et de prendre en compte le résultat de l'année précédente,
- les décisions modificatives éventuelles qui modifient certaines lignes budgétaires en tenant compte d'événements intervenus depuis l'adoption du budget primitif. Ces modifications sont peu nombreuses car la Région a adopté des lignes très générales, permettant des mouvements hors session.
- le compte financier unique (CFU) (résultat définitif, présenté en même temps que le BS de l'année suivante), en juin pour les Pays de la Loire.

**La CGT a voté l'avis du CESER, mais a souligné les pressions réalisées notamment par la présidence du CESER, sur la commission culture sport vie associative, pour modérer le contenu de son expression.**

**LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES :**

La Région est tenue de présenter, dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget, son rapport sur les orientations budgétaires (ROB) contenant les éléments suivants :

- Les engagements pluriannuels envisagés ;
- La structure et l'évolution des dépenses et des effectifs ;
- La structure et la gestion de la dette.

Ce document est disponible sur [Internet](https://cgt-paysdelaloire.org/)



La Région y présente les incertitudes pesant sur les finances régionales, et ses perspectives budgétaires, basées sur l'austérité, en matière en particulier de dépenses de fonctionnement.

Le ROB a été élaboré en l'absence de la nomination d'un gouvernement.

## L'AVIS DU CESER

Ce document est disponible sur [Internet](#)



Dans cet avis, le CESER émet un certain nombre de remarques générales et thématiques que la CGT partage globalement.

Il évoque notamment les points suivants :

- ➔ les risques de décalage entre les orientations budgétaires présentées et le BP 2026
- ➔ l'interrogation sur l'adéquation entre les orientations budgétaires et les politiques publiques
- ➔ l'absence d'information sur la déclinaison des dépenses de politiques publiques en section de fonctionnement
- ➔ la nécessité d'une évaluation des impacts des décisions budgétaires
- ➔ la complémentarité et la diversité des acteurs ligériens
- ➔ des fragilités qui apparaissent sur le territoire ligérien : un marché de l'emploi qui se tasse, avec une hausse du chômage et du recours au RSA ; les tensions sur le logement, une précarité énergétique en forte progression, des vulnérabilités climatiques accrues.

### **CE QU'A DIT LA CGT : INTERVENTION D'YVIC KERGROAC'H**

La CGT remercie Damien, Maxence et plus généralement l'ensemble des permanents du CESER pour cet avis.

L'avis du CESER rappelle dès le début des **éléments de fragilité économiques, sociaux et environnementaux** qui touchent la région. La CGT partage cette inquiétude, et soutient les alertes du CESER sur l'engagement régional en matière sociale et environnementale.

C'est en particulier le cas des remarques sur l'**absence du mot environnement**, puisque le défi écologique se limite à l'évocation des mobilités, ou l'évocation de l'énergie par le seul prisme de la rénovation énergétique des lycées.

Nous partageons également pleinement les inquiétudes du CESER sur la conséquence des dépenses de fonctionnement liés aux compétences culture - patrimoine - sport - tourisme - vie associative.

Nous soulignons l'alerte du CESER sur les fragilités du milieu associatif et leurs conséquences sur le territoire. **Des associations de soutien aux jeunes et aux femmes qui ferment, cela signifie des personnes en difficulté qui ne seront plus soutenues. Un festival annulé, c'est une**

## **offre d'ouverture culturelle qui disparaît aux dépens de son territoire.**

Nous faisons notre la remarque qu'un territoire c'est d'abord du vivant, et ce vivant doit être pris en compte et soutenu par les collectivités. Nous considérons donc que soutenir les acteurs régionaux, notamment les associations, actant pour le vivre ensemble et le développement économique, social et environnemental du territoire reste indispensable. Ceci d'autant plus dans une période de montée de l'extrême droite, qu'elle soit estampillée RN ou non, et des réflexes de rejets de l'autre pour peu qu'il soit étranger.

Nous appuyons donc la demande de **mise en œuvre de l'évaluation des impacts des coupes budgétaires** que la Région a votées. Nous espérons que les projets décrits en déclinaison des différents défis ne reflètent qu'une partie des actions de la Région.

Nous notons la **hausse de la capacité de désendettement** et l'attention du CESER au niveau de l'endettement régional. Nous apprécions la prudence du CESER sur ce sujet, et soulignons le caractère évolutif des alertes en la matière. En 2012, le CESER craignait que la capacité de désendettement atteigne 5 ans, elle est à 9 ans et le ciel ne nous est pas tombé sur la tête.

**En matière d'endettement, au-delà du niveau, c'est en effet surtout l'utilité des dépenses qui doit être interrogée.** Certaines nous semblent pour le moins douteuses, comme le soutien au média très contestable « le Crayon ». Mais d'autres sont indispensables, et s'endetter pour améliorer durablement la vie des Ligériens et préparer l'avenir, c'est une bonne gestion. Cela passe par des investissements, mais aussi par des dépenses pour faire fonctionner les investissements et un soutien maintenu aux structures, notamment associatives, qui contribuent à la vie dans les territoires et à l'émancipation des populations.

Cela n'enlève rien à la nécessité d'une réforme du financement des collectivités locales basé sur des ressources socialement justes, à rebours de la TVA.

Nous regrettons qu'il ait été fait pression en réunion de coordination sur la commission 6 pour édulcorer sa contribution, résultant d'une vision unanime de ses membres, tous collèges confondus. La commission 6 a donc modifié sa contribution, mais cela s'est fait en générant une immense frustration de ses membres, dont le Président de commission s'est fait l'écho en bureau du CESER. Nous notons que l'alerte sur le mouvement associatif a été réintégrée dans l'avis et que finalement le fond a été globalement conservé, aussi nous voterons l'avis dont le contenu général nous convient globalement. **Cependant, nous rappelons que le rôle du CESER est de porter la voix de la société civile organisée, dans sa diversité, en n'étant ni la majorité ni l'opposition, sans critique gratuite mais aussi sans**

limiter notre expression.

**VOTES : l'avis a été adopté par 75 voix pour et 1 abstention.**

Courriel : [comite-regional@cgt-paysdelaloire.org](mailto:comite-regional@cgt-paysdelaloire.org) / tel 02.41.20.03.21